

AFFEXIO GROUPE

23 Cours Jean Jaurès
84600 VALREAS

Tel : 08.05.69.00.70

contact@affexio.fr

SAS au capital de 22.520 €

Code NAF 6920Z

RCS Lyon B 531 338 804

Inscrite à l'Ordre des Experts
Comptables (Région Rhône Alpes)

Pierre Roux
Bernard Perrier



Nos services



Expertise comptable

Commissariat aux comptes

Gestion sociale et paye

Juridique et fiscalité

Gestion de patrimoine

Recherche de financement

*Ingénierie fiscale et sociale
du chef d'entreprise*

Transmission d'entreprise

*Formation des entrepreneurs
et des salariés*

Optimisation de l'organisation

*Externalisation des services
administratifs et financiers*

PRET GARANTIE D'ETAT – RETOURS D'EXPERIENCE

Valréas, le 31 Mars 2020

Dans notre note du jeudi 26 mars 2020, nous présentions les intérêts et avantages du dispositif « prêt garanti d'état », dont le principal est de permettre aux entreprises de disposer d'un prêt de trésorerie, garanti par l'État à 90%, équivalent à trois mois de chiffre d'affaires.

Un certain nombre d'entre vous sont revenus vers nous pour nous faire part de quelques difficultés rencontrées avec leur conseiller bancaire dans la mise en place de ce dispositif.

Nous tenions à vous rappeler dans la présente note, que, comme l'a annoncé notre Président, nous sommes en guerre, et en temps de guerre, on oublie les procédures des temps normaux, on simplifie et on va à l'essentiel pour sauver le plus grand nombre d'entreprises possible.

Chez AFFEXIO c'est la consigne que nous avons donné à nos équipes, pour qu'elles soient mobilisées à 100% pour vous aider dans le choix de la meilleure stratégie possible pour votre entreprise, vous faciliter la vie, et vous accompagner dans vos démarches auprès des différentes administrations lorsque notre intervention apporte une valeur ajoutée.

C'est cette exigence de rapidité et d'efficacité qui a conduit le gouvernement à mettre en place le Prêt Garantie d'Etat.

Supportant lui-même le risque de crédit à hauteur de 90%, l'Etat demande à chaque opérateur bancaire de prendre ses responsabilités et de faire preuve de l'agilité et de la réactivité que nécessite la gravité de la situation, dans la mise en place de ce dispositif, et de mettre de côté les procédures habituelles inadaptées à la situation.

Il précise que ce dispositif a été conçu pour une mise en place facile et rapide, sur simple demande de l'entreprise, sans nécessité de monter un dossier de crédit classique dans la plupart des cas.

Malgré ces consignes gouvernementales, qui nous paraissent avoir été parfaitement entendues par les directions générales des banques, leur application sur le terrain, semble se heurter au poids des habitudes de certains conseillers et nous enregistrons au travers de vos sollicitations légitimes, des demandes de documents de la part de certains conseillers ou agences bancaires qui apparaissent invraisemblables en pareille circonstance.

Nous vous invitons à sensibiliser votre conseiller, lorsque vous le sollicitez, sur l'esprit de ce dispositif, afin que, s'il a des demandes à vous faire, elles ne soient pas contraires à l'esprit du dispositif, et qu'il instruisse donc votre dossier conformément aux consignes gouvernementales.

Insistez, entre-autre, sur le fait que même le meilleur professionnel du chiffre sera incapable, dans la situation actuelle, de prévoir le chiffre d'affaire de la société ou les rentrées de trésorerie pour les semaines qui viennent et que donc tout document de ce type n'a aucun sens si ce n'est celui de faire perdre à tous ; du temps (que personne n'a en ce moment) ou de remplir des dossiers inutiles.

Invitez-les donc, à analyser votre demande avec leur expertise et la connaissance qu'ils ont de votre entreprise et à vous solliciter, si à l'issue de cette analyse, ils pensent que

nous pourrions, en tant qu'expert-comptable de la société les aider à élucider une éventuelle interrogation ponctuelle.

Nous leur apporterons bien entendu toute notre expertise pour contribuer à valider votre demande de Prêt Garantie d'Etat.

Sachez enfin, qu'il semblerait que certaines des difficultés rencontrées et des demandes formulées proviendraient plus de la méconnaissance du dispositif par certains chargés de clientèle, en télétravail et mal informés, qui appliqueraient donc par défaut leurs vieux réflexes. N'hésitez pas à vous assurer auprès d'eux qu'ils maîtrisent le dispositif et dans la négative, ayez recours directement à leur hiérarchie.

Par ailleurs, informez-nous des demandes qui pourraient vous être faites et qui ne seraient pas dans l'esprit du dispositif afin que nous les remontions à qui de droit afin de permettre le meilleur déploiement possible du dispositif et la prise en charge des difficultés de nos entreprises.

Plus que jamais mobilisés pour sauver nos entreprises et nos emplois

Prenez soin de vous et de vos proches